



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 février 2003

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN: Versement de
la subvention pour la construction d'un lieu de culte musulman par
l'OPAC**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Jannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

AMERU**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN: Versement de la subvention pour la construction d'un lieu de culte musulman par l'OPAC**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 18 janvier 2001, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire a cosigner la Convention d'Opération de Renouvellement Urbain. Au nombre des objectifs encadrant ce dispositif figurent la diversification des fonctions urbaines, l'amélioration du cadre de vie, la mise en valeur de l'environnement. Parmi les quartiers prioritaires figure le quartier du Clou Bouchet. Les actions portent notamment sur la mise en place de nouveaux équipements, l'amélioration du cadre de vie, l'ouverture du quartier dur l'extérieur, les services à la population.

L'option de construction d'un lieu de culte à l'adresse de la population musulmane du quartier est une action retenue au titre de l'ORU et bénéficie de ce fait d'un financement aidé par l'Etat, la Ville de NIORT.

Conduit sous la maîtrise d'ouvrage de l'OPAC Sud Deux Sèvres le projet consiste à restructurer un local situé en rez de chaussée d'immeuble au 48 bis, rue Sellier à NIORT.

Le montant de cette opération s'élève à 50 522,11 € TTC. Une participation de la Ville de NIORT à hauteur de 25 262,71€ est sollicitée par l'OPAC Sud Deux Sèvres par courrier en date du 20 septembre 2002.

L'achèvement des travaux en date du 15 mai 2002 autorise désormais la pratique religieuse dans un lieu dédié.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de versement de la subvention sur la base des pièces approuvant la réception sans réserves des travaux par la Personne Responsable du Marché, en l'occurrence l'OPAC Sud Deux Sèvres, procéder au versement de ladite subvention pour un montant de 25 262,71 € à imputer au budget de la Ville de NIORT

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)